

L'Ecole Plurielle, humanités coopératives Rue de la Bruyère, 98 1332 Genval 0470 67 09 84 02/268 42 50 Fase : 0955

direction@ecoleplurielle.be

LE PROJET EDUCATIF - 2024



Le projet éducatif des Pouvoirs Organisateurs adhérant à la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants est celui des établissements d'enseignement libre subventionné non confessionnel qui s'engagent à poursuivre simultanément et sans hiérarchie les objectifs généraux des diverses formes de l'enseignement en Communauté française, (Code de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun) à savoir :

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves/étudiants.
- Amener tous les élèves/étudiants à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves/étudiants à être des citoyens responsables, autonomes, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- Assurer à tous les élèves / étudiants des chances égales d'insertion et d'émancipation sociale.
- Promouvoir la culture, en éveillant la faculté créatrice personnelle, en suscitant l'apprentissage des divers moyens d'expressions et l'analyse des messages qu'ils véhiculent.

L'ensemble de ces objectifs suppose des démarches éducatives et pédagogiques qui s'inscrivent dans une ligne de conduite qui se veut conforme aux principes démocratiques.

Notre enseignement visera donc à :

• Former l'élève/l'étudiant au rôle de citoyen conscient de ses droits et de ses devoirs dans une société démocratique et pluraliste au service de l'Homme;

- Favoriser par l'exemple et expliciter clairement le respect des valeurs inhérentes au projet éducatif
 à savoir l'esprit de tolérance, l'honnêteté intellectuelle, la plus grande objectivité possible, le rejet
 clairement justifié de tout recours explicatif à des dogmes, à l'argument d'autorité, à l'irrationnel
- Veiller à respecter la liberté de conscience et d'expression pour tous, pour autant que cette liberté s'inscrive dans le cadre du respect de la Constitution, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des Conventions Internationales relatives aux Droits de l'Homme, de la Femme et de l'Enfant ;
- Appliquer ces principes selon des méthodes pratiques de participation, propres à faire agir les élèves / étudiants dans le respect des principes exposés ci-dessus, qui sous-tendront de même les activités culturelles, sociales, folkloriques, sportives, artistiques, ludiques, etc., organisées à l'initiative des enseignants, des parents et des étudiants.

Notre établissement veillera à :

- Instaurer une relation d'écoute et de dialogue entre l'équipe éducative et les élèves/ étudiants ;
- Stimuler et entretenir le désir d'apprendre, aider l'élève / l'étudiant à s'épanouir, à devenir un être autonome et conscient, apte à assumer ses responsabilités humaines (notamment familiales, professionnelles et civiques);
- Favoriser les processus d'auto-apprentissage, qui supposent l'appropriation des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être par les élèves/ étudiants, au rythme de chacun, dans un milieu ouvert où ils puissent être acteurs de leur propre évolution et de celle de la société;
- Privilégier l'initiative, la recherche personnelle, le maniement des outils d'apprentissages (techniques, documentation, ressources du milieu extérieur)
- Créer les situations propres à assurer la rencontre franche et confiante des événements, des idées, des problématiques nouvelles. Pour cela chaque établissement veillera à mettre en place des modes de circulation de l'information au bénéfice de toute la communauté éducative. Il s'attachera aussi à s'intégrer dans son environnement social, économique, scientifique, artistique et culturel.
- Saisir toutes les opportunités de développer le potentiel créatif de chaque personnalité, tant dans les matières scolaires elles-mêmes que dans les activités extra-scolaires.
- Mette l'élève dans des situations qui l'incitent à mobiliser dans une même démarche des savoirs, des savoir-faire et des compétences disciplinaires ou transversales;
- Privilégier des activités de découverte, de production et de création; articulant théorie et pratique, permettant notamment la construction de concepts à partir de la pratique;
- Equilibrer les temps de travail individuel et collectif et développer capacité de consentir des efforts pour atteindre un but;
- Faire respecter par chaque élève l'obligation de participer à toutes les activités liées à la certification par l'école et d'accomplir les tâches qui en découlent;
- Accorder la place nécessaire aux activités physiques, au bien-être et à la santé, en mettant en place pour tous les élèves les conditions du développement de leurs capacités physiques, de leur bien-être, ainsi que les conditions de leur santé physique;
- Intégrer l'orientation au sein même du processus éducatif, notamment en favorisant l'éveil aux professions et aux métiers et en informant les élèves à propos des filières de formation;
- Recourir aux technologies de la communication et de l'information et aux technologies et outils numériques, dans la mesure où ils sont des outils de développement, d'accès à l'autonomie et d'individualisation des parcours d'apprentissage;
- Susciter le goût de la culture, la sensibilité et l'expression artistiques, et favorise la participation à
 des activités culturelles et artistiques par une collaboration avec les acteurs concernés;

- Stimuler la créativité, notamment en offrant à tous les élèves un parcours d'éducation culturel et artistique, ainsi que l'engagement et l'esprit d'entreprendre en tant qu'aptitudes à associer les actes aux idées;
- Développer l'esprit critique;
- Eduquer au respect de la personnalité et des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique, à la vie relationnelle, affective et sexuelle et mette en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école;
- Participer à la vie de son quartier et s'y intégrer de manière harmonieuse notamment en ouvrant ses portes au débat démocratique. Pour remplir ces missions, l'équipe éducative peut associer des intervenants externes. Lorsqu'elle existe, cette collaboration n'enlève pas à l'équipe éducative la responsabilité première dans la réalisation de ces missions.

Notre Pouvoir Organisateur s'engage:

- À participer aux travaux dans les domaines éducatif, pédagogique, méthodologique proposés par la fédération. Ces activités se situeront dans un climat d'autonomie, un certain éclectisme didactique, dans le respect des libertés méthodologiques de chaque Pouvoir Organisateur et en stimulant la promotion de tous les membres.
- À promouvoir la formation continuée des membres de son personnel et à les encourager à intégrer dans leur activité quotidienne les technologies récentes.
- A proscrire toute mesure susceptible d'instaurer une hiérarchie entre écoles ou entre sections d'enseignement;
- A considérer l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé, les différentes sections et les différents types comme différentes manières de remplir les missions prioritaires du présent
- A assurer aux filles et aux garçons un accès et une participation égaux à toutes les formations.
- A prendre en compte les origines sociales et culturelles des élèves afin d'assurer à chacun des chances égales d'insertion sociale, professionnelle et culturelle.

Concernant les programmes d'études et leur projet pédagogique, la Pouvoir organisateur s'engage à ce qu'ils répondent aux missions prioritaires de l'enseignement secondaire définies aux articles 1.4.1-1 et 1.4.1-2; notamment grâce:

- A l'apprentissage, à la maitrise et à l'approfondissement de la langue française;
- A l'apprentissage des outils de la mathématique;
- A l'intérêt de connaître des langues autres que le français et, principalement, de communiquer dans ces langues;
- A l'importance des arts, de l'éducation aux médias et de l'expression corporelle;
- A la compréhension des sciences et des techniques et à leur interdépendance;
- A la transmission de l'héritage culturel dans tous ses aspects et à la découverte d'autres cultures, qui, ensemble, donnent des signes de reconnaissance et contribuent à tisser le lien social;
- A la sauvegarde de la mémoire des évènements qui aident à comprendre le passé et le présent, dans la perspective d'un attachement personnel et collectif aux idéaux qui fondent la démocratie; à la compréhension du milieu de vie, de l'histoire et, plus particulièrement, aux raisons et aux conséquences de l'unification européenne;
- A la compréhension du système politique belge;

• A l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté.

De plus, notre Pouvoir organisateur développe un enseignement qui répond aux missions spécifique au tronc commun, à savoir :

- La vérification de l'adéquation entre les activités proposées aux élèves et les référentiels;
- Le respect des référentiels; de l'équivalence du niveau des épreuves d'évaluation administrées aux élèves à celui des épreuves produites par la Commission des outils d'évaluation
- Amener les élèves à développer les compétences terminales et savoirs requis dans les différentes disciplines de la section de transition
- Amener les élèves à développer les compétences minimales en matière de communication dans une langue moderne autre que le français à l'issue de la section de transition.

Ces compétences et savoirs requis sont présentés de manière structurée dans des référentiels adoptés selon les modalités visées à l'article 1.4.4-1. Article 1.4.3-2. - § 1 er .

Article 1.4.3-3. - Dans le degré supérieur de l'enseignement secondaire, le contrôle du niveau des études visé aux articles 1.5.1-1 et 1.7.3-1, § 2, comprend aussi la vérification:

- De l'adéquation entre les activités proposées aux élèves et les référentiels;
- Du respect des référentiels;
- De l'équivalence du niveau des épreuves d'évaluation administrées aux élèves à celui des épreuves produites par les commissions des outils d'évaluation

L'ensemble des objectifs évoqués doit promouvoir une pédagogie de la réussite et implique que la démarche de formation pédagogique soit professionnelle.

Fabienne TASCO

direction@ecoleplurielle.be